



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 42 du 31 mai 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 6

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2024.

Du 23 mai 2024

AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2024.

Du 23 mai 2024

NOR A R M A 2 4 0 0 9 8 6 V

Référence(s) :

- Décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23) ;
- Arrêté du 29 juin 2009 modifié fixant l'organisation du concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 158 du 10 juillet 2009, texte n° 32) ;
- Arrêté du 18 janvier 2011 modifié fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement et dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4) ;
- Arrêté du 16 février 2024 fixant le nombre de postes offerts au recrutement en 2024 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 49 du 28 février 2024, texte n° 30) ;

➤ [Instruction N° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 08 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Avis du 07 mars 2023 de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2023.](#)

Référence de publication :

I. Il est organisé, au titre de l'année **2024**, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par l'arrêté de quatrième référence. L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **9 septembre 2024**. L'épreuve orale d'admission se déroulera courant **novembre 2024**. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers, les ingénieurs civils de la défense (anciennement ingénieur d'études et de fabrications) en position d'activité ou de détachement et les ingénieurs sur contrat du ministère des armées réunissant, au **1^{er} janvier 2024**, les conditions suivantes :

- être âgé de trente-quatre ans au plus (né à partir du **2 janvier 1990**) ;
- totaliser au moins cinq ans de services, en qualité d'officier ou d'ingénieur civil de la défense (anciennement ingénieur d'études et de fabrications) en position d'activité ou de détachement ou d'ingénieur sur contrat du ministère des armées ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

Les candidats devront satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté de troisième référence, à la date de dépôt de la candidature ou au plus tard au moment des épreuves orales en cas d'inaptitude temporaire.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté de deuxième référence.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction N° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012 de cinquième référence. **Les candidats devront transmettre au plus tard le 2 juillet 2024, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription (annexe I.) accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté)** à l'adresse suivante :

60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

II. L'avis du 7 mars 2023 de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement est abrogé.

III. Le présent avis est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

La directrice des ressources humaines,

Caroline KRYKWINSKI.

**ANNEXE I.
DEMANDE D'INSCRIPTION.**

DEMANDE D'INSCRIPTION.

Je soussigné(e)
demande à être autorisé(e) à prendre part aux épreuves du concours ouvert en
pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement.

Fait à _____, le _____
Signature _____

NOM :	Direction / Service :
Prénom(s) :	Option technique :

Situation familiale :	
Adresse personnelle :	
Affectation (adresse complète du service, n° tél. et courriel) :	
Diplômes obtenus :	

**ANNEXE IV.
AVIS DU SECOND NOTATEUR.**

AVIS DU SECOND NOTATEUR.

NOM, prénom (s), corps et grade du candidat :

NOM, grade, fonction du second notateur :

Appréciation :

Estimez-vous que le candidat est en mesure de devenir un ingénieur de l'armement qui se classera¹ :

- au dessous de la moyenne ? oui - non
- dans la moyenne ? oui - non
- au dessus de la moyenne ? oui - non - éventuellement
- parmi les meilleurs ? oui - non - éventuellement

A _____, le

(Date, attache et signature du second notateur)

¹ Rayer la mention inutile.